

PROCES VERBAL DU CCAS DU 26 MARS 2018 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 16 mars 2018

Présents : 7 R. MASSEBEUF, J. CAMOIN, N. MACIEJEWSKI, C. PARGOIRE, D. LAFONT, N. VITIELLO, R. ROVARIS.Absentes : 4 Y. VIALLE, L. CLAUZIER, C. GRIFFON, B. BONNEFOIProcurations : 2 Y. VIALLE à J. CAMOIN, L. CLAUZIER à C. PARGOIRESecrétaire de séance : N. MACIEJEWSKI

En début de séance, le procès-verbal de la réunion du CCAS du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Vote du compte administratif 2017

Résultat de Fonctionnement :	Recettes	13 912.77 €
	Dépenses	11 887.15 €

		+ 2 025.62 €

Investissement : Néant

2/OBJET : Subventions 2017 aux associations

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré vote :

- à l'unanimité, les subventions suivantes à inscrire au budget primitif 2018 du CCAS :

ASSOCIATION	SIEGE SOCIAL	MONTANT
Ligue contre le cancer	Privas	100,00 €
Moëlle Partage et Vie	St Etienne de Fontbellon	100,00 €
AFLM07 Virade de l'Espoir	St Privat	100,00 €
Resto du Cœur	Aubenas	100,00 €
APATPH	Lavilledieu	100,00 €
ADMR	St Etienne de Fontbellon	120,00 €
Croix Rouge	Aubenas	150,00 €
Donneurs de sang	Aubenas	100,00 €
ADAPEI	Aubenas	100,00 €
Secours Populaire Français	Aubenas	100,00 €
Union Départementale des CCAS-CIAS Ardèche	Annonay	10,00 €
	TOTAL	1 080,00 €

3/OBJET : Demande de subvention IME « Amitié-Lalevade »

Monsieur le Maire, Président du CCAS, donne lecture d'un courrier de l'IME « Amitié-Lalevade » relatif à une demande de subvention pour des fournitures éducatives et scolaires pour un enfant de la commune accueilli dans cet établissement.

Il rappelle que par délibération du 20 mars 2017, le bureau du CCAS s'était prononcé pour une subvention de 72 euros pour l'année scolaire 2016-2017, au même titre que les enfants scolarisés à l'école communale.

Le bureau du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant qu'il est versé 72 euros par enfant scolarisé à l'école René Cassin à Saint-Didier-Sous-Aubenas,

- décide de verser une subvention du même montant, soit 72 euros, à l'IME « Amitié-Lalevade pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

4/OBJET : Aides financières attribuées aux familles pour la classe de découverte 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1-2018 du 19 février dernier accordant une aide financière à hauteur de 60 % de la dépense pour cinq familles dont les enfants participent à la classe de découverte de l'école René Cassin :

- du 28 mai au 1^{er} juin 2018 pour les élèves du primaire
- et du 28 mai au 30 mai 2018 pour les élèves de maternelle

Il rappelle que, compte tenu de la participation financière de la commune, du Conseil Départemental et de l'Amicale Laïque le montant restant à la charge des familles s'élève à :

- 50 € par enfant de classe de maternelle
- 90 € par enfant de classe du primaire

Le Maire présente deux nouvelles demandes reçues.

Après étude de ces deux dossiers complets, le bureau du CCAS, à l'unanimité :

- **Décide de participer à hauteur de 60 % pour les 2 dossiers complets présentés ce jour, soit une dépense totale de 192 € ;**
- Dit que les aides attribuées seront versées aux familles sur participation effective du ou des enfants à la classe de découverte ;
- Charge la Maire de l'exécution de la présente délibération.

5/OBJET : Vote du budget 2018

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget 2018 :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2017, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés ce jour, lundi 26 mars 2018.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	14 900 €	0 €
Recettes	14 900 €	0 €

6/OBJET : Approbation du règlement intérieur du CCAS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur du CCAS annexé à la présente délibération,
- Charge le Maire, Président du CCAS, de l'exécution de ce règlement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à la Sous-Préfecture de LARGENTIERE par Mme Marie JEAN-PIERRE relatif à certains dysfonctionnements qu'elle aurait constatés au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Une réponse sera apportée à Madame La Sous-Préfète par le Maire, Président du CCAS.

➤ **Centre de loisirs itinérant** : les locaux de l'école René Cassin ont été mis à disposition du PALABRE pendant les vacances de février pour accueillir le centre aéré itinérant. De nombreux enfants de la commune ont participé aux activités proposées.

➤ **Travaux** : Le Maire fait le point sur les travaux du carrefour du chemin de la Plaine et donne lecture du courrier de mécontentement adressé au vice-président de la communauté de communes du bassin d'Aubenas en charge des travaux.

En ce qui concerne les peintures routières de la RN102 : le marquage au sol devrait se faire prochainement, à l'issue des travaux prévus par la DIR pour un complément de goudronnage de cette voie.

➤ **Gens de voyage** : le terrain communal situé le long de la rivière Ardèche près du Pont Jaune est envahi par les gens du voyage. Le portique d'entrée a été forcé et des branchements sauvages sur le réseau électrique et le réseau d'eau potable ont été constatés. Le Maire rappelle que ce terrain est classé en zone inondable, aléa fort (les services préfectoraux ont été avisés de cette situation). Une plainte a été déposée au commissariat de Police d'Aubenas. D'autre part, des promeneurs ont signalé en Mairie de nombreux excréments à proximité du site.

➤ **Conseil Municipal des jeunes** : prochaine réunion prévue le mercredi 25 avril 2018 à 17 h 30 afin de finaliser l'organisation des feux de la Saint-Jean prévus le samedi 23 juin prochain sur le parking de la salle polyvalente. La soirée pourrait être organisée comme suit :

- 19 h 00 : départ d'un jeu de pistes
- 20 h 30 : pique-nique tiré du sac
- 21 h 30 : feux de la Saint Jean

(manifestation annulée en cas de pluie)

René ROVARIS se propose d'aider à l'organisation de cette manifestation. Un appel sera fait aux membres du conseil municipal et du CCAS.

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal des jeunes de nombreuses idées ont fusées : boîte à livres, tournoi de foot sur le terrain multisports, fête à la salle polyvalente, castagnade....

➤ **Conseil Municipal des sages** : prochaine réunion prévue le mercredi 30 mai 2018 à 17 h 00 dans la salle de la Mairie. Lors de la première réunion qui a constitué une première prise de contact, les priorités se sont portées sur le volet social et environnemental. Les besoins devront être recensés afin d'engager des actions sur le terrain.

➤ **Journée mondiale de l'environnement** : la date officielle est fixée au mardi 5 juin 2018. Lors du prochain conseil municipal une date sera fixée pour nettoyer la voirie et/ou les berges de l'Ardèche (certainement le samedi 2 juin, date à confirmer à l'issue du conseil municipal).

➤ **Edition 2018 de la fête des enfants** : Dimanche 16 septembre 2018 au stade municipal. Comme chaque année, repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps. La prochaine réunion du bureau est CCAS est programmée le **lundi 14 mai 2018 à 20 h 30 dans la salle de la Mairie afin de préparer cette manifestation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.
A Saint Didier sous Aubenas, le 29 mars 2018

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

